



Portail d'affaires

Branche d'activité - transport routier

Annonce V60203 mise à jour le 14/02/2022

Description générale

Désignation de l'actif

Type d'actif	Clientèle
Localisation	Rhône

Description du clientèle à vendre

Vente contrat de sous-traitance de transport de marchandises. Le contrat est annuel avec tacite reconduction, existant depuis de nombreuses années.

Le prix journalier est de 480 Euros.

Éléments chiffrés

Éléments chiffrés concernant la cession

En k€/année	2019	2020	2021	2022
CA			100	100
Marge brute			100	100
EBE			20	20
Rés. Exp.			15	15
Rés. Net			150	150
Salariés			1	1

Indications concernant les éléments chiffrés

Le contrat signé est à 500 Euros la journée.

Le chiffre d'affaires annuel est compris entre 100 000 € et 120 000 € environ en fonction du nombre de jours travaillés.

Le nombre de jours travaillés est défini par le transporteur.

La société travaille pour une grosse société de transports qui lui confie 5 jours de travail par semaine en régional.

Peu de charge en contrepartie du coût journalier : kilométrage annuel parcouru par le camion environ 35 000 km.

Les éléments chiffrés ont été évalués en fonction du contrat proposé à la cession.

A céder également un tracteur avec 2 remorques : Valeur de 22 K€ en sus.

Positionnement concurrence

Concurrence

- Pas de concurrence sur le segment, une bonne relation avec le donneur d'ordre est la clé de la pérennité de l'activité.
- Le cédant participera à l'accompagnement et à la construction d'un partenariat avec le donneur d'ordre.

Points forts

- Accompagnement du cédant.
- Navette rentable.
- Cession du tracteur et de 2 remorques en sus pour 22 K€ (reprise non obligatoire).

Points faibles

Il faudra développer une relation de confiance avec le donneur d'ordre.

Infos sur la cession

A propos de la cession de cette Clientèle

Raison principale de cession	Départ à la retraite
Complément	Le cédant souhaite partir à la retraite.
Prix de cession	55 k€

Profil d'acheteur recherché

Profil recherché	Personne morale
Complément	Le repreneur doit être un professionnel du transports routiers. Certification FIMO et FCO obligatoire.